

REGION DE THIES  
DEPARTEMENT DE THIES  
ARRONDISSEMENT DE THIENABA  
COMMUNE DE NGROUNDIANE



CENTRE SECONDAIRE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

ETAT CIVIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE MARIAGE

(article 66, 140 e 147 du code)

Pour l'année DEUX MILLE DIX  
Numero dans le registre VINGT SEPT

Numero du Registre

27/2010

L'année DEUX MILLE DIX le VINGT HUIT du mois de DECEMBRE à SEOKHAYE  
devant nous MBAYE DIONE, Officier d'Etat Civil de la Commune de NGROUNDIANE  
se sont presentes et ont declare avoir contracte mariage le 20/11/2010 a SEOKHAYE

Epoux OUSMANE DIOUF  
né le 09/01/1982 à DAKAR  
domicilie à SEOKHAYE profession ENSEIGNANT  
fils de ALIOU BADARA et de MAME ARAME MBOUP

Epouse FATOU GUEYE  
née le 07/08/1982 à THIES  
domicilie à SEOKHAYE profession ENSEIGNANTE  
fille de LIBASSE et de ABIBATOU DIOUF

L'époux susnommé nous déclare opter pour la : POLYGAMIE

Régime matrimonial : SEPARATION DES BIENS

En présence des témoins:

- 1) IBRAHIMA MBAYE
- 2) YOUSOU DIOP
- 3) SERIGNE MAMOUR FALL
- 4) MBAYE GNING

Extrait délivré par CENTRE PRINCIPAL

NGOUNDIANE, le 13/08/2024



Pour extrait certifié conforme

L'Officier d'Etat Civil

